

A l'attention des professeur.es de écoles, des directeur.trices des écoles, des inspecteur.trices de l'éducation nationale, des chef.fes d'établissement de collège, lycée général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole publics et privés sous contrat, secrétaire CHSCT, secrétaires départementaux FO, FSU et UNSA, personnels de la DSDEN

Madame, monsieur
Chère et cher collègue

Depuis le 14 mars, le Premier ministre a décidé le passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie et jusqu'à nouvel ordre. Auparavant, le Président de la République avait décidé la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

En conséquence, en lien avec le rectorat, la préfecture de l'Ariège et les services départementaux, l'ARS et les collectivités territoriales je vous livre ci-après les déclinaisons retenues sur le département en matière de service d'éducation pour les secteur public et privé sous contrat.

Trois orientations doivent guider nos actions quotidiennes :

- **Se protéger et éviter la circulation du virus**
- **Assurer l'accueil et la prise en charge des enfants des parents indispensables à la gestion de la crise épidémique**
- **Assurer la continuité pédagogique**

Se protéger et éviter la circulation du virus

Le télétravail, tant pour les personnels administratifs que pédagogiques et éducatifs doit être privilégié afin de limiter les déplacements et les regroupements. Les programmes de continuité d'activité et de continuité pédagogique établis la semaine dernière visaient cette perspective. Ils doivent désormais s'appliquer au plus grand nombre d'entre nous.

Les personnes présentant des fragilités de santé ou pour lesquelles le présentiel ne constitue pas une obligation de fonctionnement pour la continuité d'activité ou pour la continuité pédagogique restent à leur domicile jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, les gestes barrières largement communiqués sont essentiels et vous veillerez lors des regroupements contraints à limiter le nombre de participants et à établir une distance minimale d'un mètre entre chacun tout en ventilant au maximum les espaces de travail.

Assurer l'accueil et la prise en charge des enfants de parents indispensable à la gestion de la crise épidémique

Afin que les professionnels indispensables à la gestion de la crise épidémique et qui ne disposent pas de moyens de garde de leur(s) enfant(s) puissent se rendre à leur travail, nous avons retenu avec la préfecture, la DDCSPP et l'ARS le protocole d'accueil suivant :

- Les parents concernés vont se diriger lundi matin vers leur école habituelle. Si celle-ci est en capacité d'accueillir les enfants sur des horaires qui satisfont aux obligations des parents, alors les enfants restent dans leur école
- Si l'école n'est pas en capacité d'accueillir les enfants (école fermée ou incertitude sur les horaires ou sur l'accueil notamment de demi-pension) alors les parents peuvent se rendre sur un lieu d'accueil répertorié dans le document joint à ce courrier.

A cette heure, 330 places sont répertoriées sur 33 lieux d'accueil avec des modalités horaires qui peuvent varier d'un lieu à l'autre. Dans tous ces lieux, l'accueil méridien est assuré et *a priori* la restauration également.

IMPORTANT : ces lieux d'accueil, d'une capacité d'une dizaine d'enfants, sont habilités à recevoir des enfants de tout âge (3 à 14-16 ans) et par définition non-inscrits dans l'école ou l'établissement d'accueil, enfants scolarisés dans le public comme dans le privé. Il convient donc de les identifier et de solliciter auprès des parents un numéro de téléphone pour les joindre si nécessaire.

Les enfants ne pourront pas quitter l'établissement sauf écrit explicite remis par les parents et seront remis à leurs parent en présentiel. **En revanche, ces enfants doivent pouvoir être déposés et récupérés suivant des horaires souples et à la convenance des parents dans la limite du créneau indiqué par le répertoire joint.**

Ce protocole et le répertoire de ce jour sont nécessairement appelés à évoluer en fonction des retours et des besoins que nous identifierons dans les 48 heures à venir.

Assurer la continuité pédagogique

Vous avez reçu ces derniers jours un certain nombre de préconisations que je vous invite désormais à suivre.

Les enseignants sont les premiers responsables de la conception et du choix des supports d'enseignement dans le cadre des horaires et programmes. Ils peuvent prendre appui aussi bien sur leurs propres outils que sur ceux mis à disposition au niveau national (« Ma classe à la maison » proposé par le CNED ou la page eduscol dédiée à la continuité pédagogique).

Les ERUNS en circonscription et la DSI sont mobilisés pour accompagner la prise en main des outils d'accompagnement à distance. Ils s'assurent en lien avec les inspecteur.trices et les chef.fes d'établissement que les URL de « Ma classe à la maison » ainsi que l'outil de classe virtuelle du CNED sont opérants. Monsieur Bourrinet ERUN départemental, me rendra compte régulièrement des difficultés notamment sur le segment 1^{er} degré.

Les épreuves du Bac prévues à partir du 16 mars sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

Pour le premier degré public et privé sous contrat

Chaque IEN est référent pour l'organisation et le suivi de la continuité administrative et pédagogique dans sa circonscription et me rendra compte régulièrement des questionnements et des difficultés relatifs à cette continuité pédagogique.

Chaque IEN adresse aux directeur.trices de sa circonscription un numéro de téléphone portable dédié à cet accompagnement de continuité pédagogique.

Pour le second degré public et privé sous contrat

Chaque chef.fe d'établissement est référent pour l'organisation pédagogique et administrative de son établissement.

Madame EMOND, ien.io, est référente départementale pour le second degré. Les chef.fes d'établissement lui rendront compte régulièrement des questionnements et des difficultés rencontrées.

Il n'aura échappé à personne que la situation est inédite et que nos organisations à venir, notamment dans leur démarrage et leur mise en place, seront obligatoirement assez dégradées. Nous allons progressivement et collectivement gagner en opérationnalité et en efficacité.

Je vous invite à éviter deux écueils majeurs.

Le premier consiste à attendre du niveau supérieur toutes les consignes à tenir, toutes les réponses aux questions qui se posent – *tout en considérant le plus souvent qu'elles ne sont pas adaptées* – et de ne faire preuve d'aucune initiative ni d'aucun bon sens. Le risque dans ce cas est que tout se fige et que l'efficacité attendue soit manquée.

Le second consiste à partir en ordre dispersé considérant que toute organisation centralisée est de fait inopérante et loin des réalités du terrain. Le risque dans ce cas est d'ajouter de la confusion à la crise et comme pour le premier écueil, être *in fine* peu efficace à grande échelle.

Une seule approche verticale comme une seule gestion horizontale ne répondront pas à l'enjeu qui nous est posé. Il nous revient de les conjuguer pour construire des réponses co-construites.

Je vous suis engagés et mobilisés.

Je suis à votre écoute.

Je vous suis solidaires.

Jean-luc DURET

Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ariège

A Foix dimanche 15 mars 2020